



Climat – énergie, les collectivités passent à l'action !

*Climate – Energy:
Global Challenge, Local
Commitments !*



Sommaire

Ouverture	3
Claire ROBILLARD Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture	
Le Grand témoin	7
François-Marie BREON Co-auteur du 5 ^{ème} rapport du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC)	
Première table ronde :	
Les collectivités, moteurs de la lutte contre le changement climatique	10
Mette QUINN Chef de l'Unité Finance, Climat et Déforestation à la Direction générale « Action pour le Climat » de la Commission européenne Claire ROBILLARD Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture Gilles BERHAULT Président du Comité 21 Régine LANGE Membre du bureau de l'Association française de conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)	
I) Nouveaux objectifs européens et évolution des fonds structurels	10
II) Les effets d'entraînement entre collectivités	12
III) Animation territoriale et innovation : les deux leviers de CLIMATE	15
Débat	15
Deuxième table ronde :	
La rénovation du bâti au service de la prévention de la précarité énergétique et de l'efficacité énergie-climat	17
Grégoire CLERFAYT Responsable de la Division Energie à l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement Joëlle COLOSIO Directrice de l'ADEME Ile-de-France Raphaël CLAUSTRE Directeur du réseau pour la transition énergétique (CLER) Frédéric PETITTA Vice-Président du Conseil général de l'Essonne, chargé du Logement et de l'Habitat Laetitia MIRJOLE Responsable du Programme « Habiter Mieux », Agence nationale de l'habitat (ANAH)	
I) Un territoire précurseur : Bruxelles-Capitale	17
II) Le rôle du département en matière de gouvernance territoriale sur la rénovation du bâti : l'exemple essonnien	19
III) Les enjeux sociaux de la rénovation énergétique	20

IV) Les enjeux sociaux, économiques et financiers de la rénovation thermique	22
V) La politique nationale pour la rénovation énergétique des bâtiments	23
Débat	24
Troisième table ronde :	
Mobilité durable et solidaire, informer pour changer les pratiques	26
Jean-Philippe DUGAULT Chargé de Mission de la Direction des déplacements du Conseil général de l'Essonne	
Laurence DEBRINCAT Chef de la division des études générales du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)	
Xavier ROSELLO Directeur technique adjoint de l'Autorité de transport de la Métropole de Barcelone	
Marco MENICHETTI Chargé de dissémination du projet SUPERHUB à la Fondazione Legambiente Innovazione	
Ithier BONDUELLE Chargé des systèmes d'information multimodale du Groupement des autorités responsables de transport (GART)	
I) Les enjeux de la mobilité durable et solidaire	26
II) Le Projet « SuperHub »	27
III) La gouvernance des transports en Île de France	29
IV) Faire évoluer la demande de mobilité : les SIM	30
Débat	31
Quatrième table ronde :	
Mobiliser durablement ses équipes et les citoyens pour le climat	34
Marc SCHLITZ Expert Environnement de la ville de Liège, impliquée dans le projet ENGAGE	
Fernando PRESA Consultant pour le projet européen PEOPLE CO ₂ CERO (Soria, Espagne)	
Pierre DEMORTIERE Directeur d'Unis-Cité Ile-de-France sur les opérations Médiaterre	
Patrice SAC Président délégué charge de l'éducation et des collèges du Conseil général de l'Essonne	
I) L'appropriation par les citoyens de leur territoire	34
II) Le Projet PEOPLE CO ₂ CERO de la ville de Soria (Espagne)	35
III) L'engagement citoyen via le Service civique	37
Débat	38
Clôture	40
Claire ROBILLARD	

La séance est ouverte à 9 heures 40.

L'animation des tables rondes est assurée par Jean-Michel LOBRY.

Ouverture

Claire ROBILLARD

Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture

Mesdames et Messieurs, chers amis. Soyez les bienvenus dans les locaux de l'Institut d'Optique de Palaiseau pour ce colloque marquant la clôture du projet européen CLIMATE (*Changing Living Modes: Acting in our Territories for the Environment*).

Les changements climatiques nous concernent toutes et tous dans leurs causes comme dans leurs effets, qu'il s'agisse des phénomènes de sécheresse, d'inondations ou encore d'épisodes grêlex, qui risquent de devenir la norme dans les prochaines années. A cet égard, François-Marie BREON, chercheur au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, nous livrera tout à l'heure les conclusions du 5^{ème} rapport du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) auquel il a collaboré. Je ne pense pas dévoiler le contenu de son intervention en rappelant que nous n'en sommes plus seulement à imaginer les moyens d'empêcher le dérèglement climatique, mais bien à trouver des solutions pour, si ce n'est le stabiliser, tout du moins nous y adapter le mieux ou le moins mal possible, et tenter de contenir le réchauffement estimé autour de + 2°C en 2030.

Ceci étant dit, étant d'un naturel optimiste, je préfère mettre en lumière la prise de conscience et les actions d'ores et déjà mises en œuvre, dont fait partie le présent colloque. Les dérèglements climatiques constituent certes un état de fait auquel il convient de s'adapter. Les politiques publiques sont à revoir immédiatement, et il semble que les Etats semblent enfin avoir entendu le message. Les choses ont évolué ces dernières années, et la communauté internationale s'est enfin saisie de ces questions. Les fondements scientifiques ne sont plus remis en cause et les Etats travaillent à la 21^{ème} Conférence pour le climat programmée en 2015 à Paris (COP 21). En juin dernier, le G7 a même adopté une déclaration dans laquelle ses membres ont affirmé leur ferme détermination pour que soit adopté en 2015 un accord global ambitieux. Des mésententes persistent certes sur la portée de cet accord, et il est à souhaiter que les prochains rendez-vous, en septembre à New York et en décembre à Lima, permettront d'avancer.

Néanmoins les mentalités évoluent, comme peut en témoigner le nouvel objectif du Président Obama consistant à réduire de 30 % les émissions des centrales à charbon des Etats-Unis d'ici 2030. En Chine, la position du gouvernement semble également muter en matière de pollution atmosphérique qui ronge les mégapoles du pays. L'Europe n'est pas en reste puisqu'après les « 3 x 20 » en 2008, la Commission européenne a présenté en janvier dernier une nouvelle série d'objectifs pour 2030 : une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 %, l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 27 %, l'objectif en matière de consommation énergétique demeurant quant à lui à 20 %. Ces chiffres doivent encore être débattus et leur adoption probable à l'automne prochain fera endosser à la Commission européenne un rôle moteur dans la négociation de la COP 21.

La France appelle depuis longtemps de ses vœux de tels objectifs. Aussi ne puis-je que saluer le projet de loi présenté par Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, lors du Conseil des ministres du 18 juin dernier. Cette loi pose les fondations d'un nouveau modèle énergétique français, définit cinq objectifs clairs et volontaires qui dessinent le cadre de l'action à conduire dans les prochaines décennies. Cette loi rappelle le cap défendu par la France, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre une diminution de 40 % en 2030 par rapport au niveau de référence de 1990. Pour y parvenir, il s'agit de réduire de 30 % notre consommation d'énergies fossiles, de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de

notre consommation énergétique et de ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025. Sur le plus long terme, il s'agit de diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012.

La France et l'Europe n'ont néanmoins pas attendu la définition de tels objectifs pour agir. Tel est le sujet de ce colloque. Les collectivités locales, les associations et les citoyens ont en effet depuis plusieurs années pris conscience de la nécessité d'agir et mis en œuvre des actions innovantes en matière de lutte contre les dérèglements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Dans le contexte de crise économique, sociale et énergétique que connaissent nos pays, nous avons besoin d'inventer de nouveaux référentiels, de nouveaux repères, voire de nouveaux modèles de société, dont la transition énergétique doit être l'un des piliers fondateurs.

Les collectivités ont un rôle central à jouer. Elles doivent être les moteurs des changements à opérer à travers leur influence notable dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, de la construction, de l'éducation et de l'action sociale. Les Départements, par leur position d'interface entre les Régions et les échelons communaux et intercommunaux ont rempli leur rôle en mutualisant les moyens dans un cadre budgétaire contraint, à une échelle plus proche du terrain. Les collectivités territoriales, par leur proximité avec les territoires et les citoyens, sont en mesure de créer des synergies entre les politiques publiques dont elles ont la charge, de mobiliser les acteurs du territoire et de favoriser l'émergence d'une économie circulaire valorisant les ressources locales. Leur actions structurantes dans des domaines aussi variés que la solidarité, le social, le logement, la construction des bâtiments, l'ingénierie publique, le soutien financier aux projets locaux, la solidarité internationale, le développement économique, les routes, les transports, sont autant de leviers stratégiques permettant de développer un rôle d'animation et d'entraîner les acteurs, qu'ils soient citoyens, entreprises ou collectivités.

Le Conseil général de l'Essonne agit depuis longtemps – et bénéficie en cela de l'investissement et du soutien de son Président, Jérôme GUEDJ – dans le cadre de l'Agenda 21, du plan Climat et enfin du projet CLIMATE. Je tiens à cet égard à remercier particulièrement la Commission européenne pour son soutien en matière de financement et de mise en œuvre de la méthodologie du projet qui a favorisé la mutation des pratiques du Conseil général, même si les adaptations n'ont pas toujours été aisées à opérer. Ce projet a forcé le travail collaboratif, transversal et participatif. Que soient également remerciés la Délégation du développement durable et solidaire, la Mission Europe du Conseil général ainsi que l'ensemble de ses Directions.

Adopté en 2010, le projet CLIMATE s'inscrivait au-delà des objectifs européens de l'époque, dans la mesure où il ambitionnait de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Cette perspective plaçait délibérément l'Essonne dans une dynamique volontaire de contribution aux efforts européens. Le Conseil Général désirait démontrer à travers ce projet comment contribuer localement à la réduction de ces émissions, notamment par des mesures d'incitation et d'accompagnement de ses partenaires.

Notre démarche a été structurée autour de cinq axes thématiques : le développement des éco-activités, l'utilisation des techniques d'habitat durable, l'information des citoyens sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, la lutte contre la précarité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces thématiques ont été déclinées en interne par souci d'exemplarité en mettant en œuvre un plan de déplacement des agents du département, en les sensibilisant à l'éco-responsabilité, en mettant en place un schéma départemental d'économies d'énergie sur notre patrimoine, en adoptant une gestion maîtrisée et rationalisée de l'énergie dans les collèges et les bâtiments publics, mais également en renforçant nos exigences en matière d'efficacité énergétique, à travers l'amélioration de la performance thermique des bâtiments et le changement des comportements de leurs occupants. Nous étudions le cas échéant la possibilité de recourir aux énergies renouvelables, en particulier à la géothermie

ou à la biomasse. En renforçant notre exemplarité, nous devenons légitimes pour encourager nos partenaires à modifier leurs pratiques.

A travers ses compétences sociales, le département est identifié comme l'échelon territorial pertinent dans la lutte contre la précarité énergétique qui touche plusieurs millions de ménages en France. En Essonne, nous avons souhaité mettre en œuvre une politique pérenne et préventive mettant l'accent sur l'amélioration des logements, la formation des travailleurs sociaux et le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle à travers la centrale de mobilité « MobilEssonne ». Le Département est également un acteur de premier plan de la sensibilisation des acteurs locaux et des citoyens à la sobriété énergétique, notamment à travers l'action de la « Maison départementale de l'habitat ». Je citerai également une « Vitrine des Energies » qui présente les réalisations en termes de production d'énergies renouvelables, d'isolation de bâtiments mais aussi de transport doux sur le territoire de l'Essonne. De plus, les acteurs du territoire (particuliers, collectivités, entreprises, associations, bailleurs) sont invités à enrichir cette base de données avec leurs propres réalisations.

Les intercommunalités et les communes d'Essonne ne sont pas en reste : les plans climat territoriaux et communaux se multiplient et des éco-quartiers ou des bâtiments à basse consommation d'énergie voient le jour. Les citoyens eux-mêmes entrent dans la dynamique avec l'épanouissement de l'auto-partage, des éco-écoles et des familles à énergie positive, autant d'actions qui prouvent que les mentalités évoluent et autorisent l'optimisme quant à la capacité de l'humain à changer et à s'adapter. Comme le disais le dessinateur Gébé, c'est le « bonheur contagieux des initiatives individuelles ».

Nous n'avons pas besoin d'être culpabilisés pour agir, je pense que ce n'est pas le bon levier. Nous avons besoin d'être accompagnés, mais aussi encouragés et valorisés dans nos actions quotidiennes et c'est bien là le rôle du service public de proximité offert par les collectivités. En tant qu'élus, quel que soit l'échelon territorial, nous avons le devoir de ne pas oublier le quotidien et les réalités de la vie, nous avons le devoir d'intégrer ce quotidien dans les politiques que nous mettons en œuvre.

Sur la question des changements climatiques, comme sur d'autres questions, les collectivités passent à l'action. Mais sur cette question plus que sur d'autres, il s'agit avant tout d'une mission de service public, une mission vitale pour l'avenir de nos sociétés et de nos civilisations, une véritable mission d'intérêt général. Et nous pouvons tous être fiers, une journée comme aujourd'hui, de servir l'intérêt général. Alors, merci à tous !

Jean-Michel LOBRY

Nous ne pouvons que nous féliciter des changements de mentalité en cours. Le maître mot à l'heure actuelle est celui de l'accélération des actions territoriales et des dispositifs élaborés en France, ce à quoi invite l'Europe. L'un des objectifs de cette rencontre, organisée autour de quatre tables rondes, est de déterminer les conditions d'une telle accélération, ce qui nécessite méthode et maîtrise des enjeux.

Je me permets en préambule de sonder l'auditoire sur ses attentes et les sujets qu'il souhaiterait voir aborder au cours de cette journée que nous espérons fructueuse.

Gilles GUERRIN

Chargé au sein de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en Ile-de-France (ADEME) des énergies renouvelables, je suis intéressé par les problématiques relevant de la rénovation du bâti et par le partage d'expériences des collectivités territoriales franciliennes.

De la salle

En activité au sein du Conseil général des Yvelines en tant que Chef de projet, je suis en attente du retour d'expérience de l'Essonne en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan Climat Energie.

De la salle

Travaillant au sein du Conseil général du Val-de-Marne, je suis curieux des actions menées dans le domaine de la rénovation des logements et de la précarité énergétique, dans la perspective éventuelle d'une coordination d'initiatives.

De la salle

En poste au sein de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne qui assiste les communes dans l'élaboration des Agendas 21, je souhaite connaître les pratiques des autres départements franciliens.

Jean-Michel LOBRY

Le déploiement des dispositifs sur les territoires et la cohérence territoriale sont en effet des enjeux centraux.

De la salle

Chargé de la coopération internationale au sein du Conseil général de l'Essonne, je suis accompagné ce jour de trois collègues maliens. Le Département œuvre en effet en faveur de la coopération avec des collectivités au Mali, au Québec, en Tunisie et bientôt en Haïti.

De la salle

Je souhaite pouvoir découvrir grâce à ce colloque les actions pouvant être conduites par les collectivités d'Afrique.

De la salle

Responsable de la communication du réseau « Canopée » qui accompagne la communauté éducative et les collectivités territoriales essonniennes à l'ère numérique, je souhaite en savoir davantage sur les moyens numériques utilisés en France et en Europe pour servir les objectifs environnementaux.

Le Grand témoin

François-Marie BREON

Co-auteur du 5^{ème} rapport du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC)

François-Marie BREON

Climatologue, chercheur au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, au CEA et à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, j'ai participé à l'élaboration du 5^{ème} rapport du GIEC. Ce groupe d'experts, créée en 1988, comprend trois groupes de travail : le premier, auquel je participe, étudie les principes physiques du changement climatique, le second les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique et le troisième les moyens d'atténuer ledit changement.

Jean-Michel LOBRY

Confirmez-vous l'augmentation de température de 4° C à l'horizon 2100 et quels sont les moyens à mettre en œuvre afin de contrarier cette trajectoire ?

François-Marie BREON

Les activités humaines, de par les volumes de CO₂ dégagés et l'accroissement de l'effet de serre, engendrent une modification de l'atmosphère et donc une hausse de température. Le méthane et le protoxyde d'azote sont également des gaz à effet de serre. Le rôle des chercheurs est de quantifier ces activités, d'élaborer des scénarii de concentration de CO₂ et des modèles climatiques afin de déterminer dans quelle mesure les températures, les précipitations et les brouillards vont évoluer. La perspective de + 4°C correspond à une évaluation haute et il convient de travailler à une limitation des émissions de sorte de ne pas excéder une augmentation de 2°C. Le rythme des changements climatiques envisagés est sans précédent depuis les dix derniers millénaires, ce qui est vertigineux.



Jean-Michel LOBRY

Une augmentation de température de 2°C est-elle so utenable?

François-Marie BREON

Très clairement, une telle augmentation de température générera des catastrophes naturelles et des déplacements de populations, mais apparaît néanmoins plus aisée à gérer.

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les leviers vitaux sur lesquels il convient d'agir aujourd'hui ?

François-Marie BREON

Il est encore temps de limiter le réchauffement climatique à une hausse de 2°C en provoquant des changements de comportements de la population et en agissant sur les modes de production de l'énergie.

Les émissions non carbonées doivent être privilégiées, mais je remarque à cet égard que l'augmentation de la part des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, solaire) n'a de sens que si ces dernières contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Nous pouvons continuer à utiliser du charbon, mais en capturant le dioxyde de carbone avant la sortie de cheminée afin de l'insuffler en sous-sol.



Il convient par exemple de limiter les consommations d'énergie dans le secteur du logement en isolant les habitations de manière plus efficace et en acceptant de vivre dans les logements de plus petite surface. S'agissant des transports, il est essentiel de favoriser les modes de déplacement collectifs à faible émission et les véhicules individuels à basse consommation en encourageant l'utilisation des voitures électriques et en construisant des pistes cyclables. Des actions sont menées en ce sens mais elles apparaissent cependant limitées, tant les citoyens peuvent être réticents à adopter des comportements et des modes de vie moins confortables. Dès lors, il est primordial de rendre de telles évolutions acceptables pour le plus grand nombre, en mettant en place des dispositifs pratiques, par exemple en améliorant la qualité des infrastructures de transports. Je mentionnerai enfin, au titre des techniques d'adaptation, les possibilités de changer d'agriculture.

Jean-Michel LOBRY

Quelles mesures législatives et décisions politiques serait-il pertinent de renforcer et de précipiter ?

François-Marie BREON

L'objectif de contention du changement climatique est parfois utilisé pour élaborer des lois peu pertinentes. Ainsi la diminution de la part de l'énergie nucléaire portée par la loi de Madame ROYAL est totalement déconnectée de la problématique climatique, car ce mode de production énergétique n'émet au aucun gaz à effet de serre. Je ne pense pas que l'augmentation de la part des énergies renouvelables contribuera à la limitation des effets des gaz à effet de serre et les dépenses liées à la production d'électricité photovoltaïque pourraient être affectées à d'autres politiques.

Jean-Michel LOBRY

Que doit-on attendre de la Conférence de Paris programmée en 2015 ?

François-Marie BREON

Il est essentiel d'une part, d'aboutir à un accord global, engageant notamment les Etats-Unis et la Chine, stipulant la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre continuent leur progression et ont augmenté davantage au début du XXIe siècle qu'à la fin du XXe siècle. D'autre part, il conviendra de s'assurer de l'application dudit accord et je rappelle que même les pays ayant ratifié le protocole de Kyoto ne l'ont pas nécessairement respecté.

Jean-Michel LOBRY

Comment considérez-vous l'implication et les efforts des collectivités locales ?

François-Marie BREON

L'enjeu pour les collectivités locales est de prioriser les actions à mettre en œuvre, d'encourager la prise de conscience et les actes individuels.

Claire ROBILLARD

Je tiens à remercier François-Marie BREON, dont j'apprécie la liberté de ton, pour ses analyses. Les collectivités locales ont en effet pour mission de favoriser la prise de conscience et la mise en action individuelles, d'entraîner les citoyens dans une dynamique tout en évitant de les culpabiliser. La somme des initiatives individuelles participe de fait d'une action globale. Il est donc essentiel de proposer aux citoyens un discours accessible, et je me félicite à cet égard des efforts fournis par les chercheurs du GIEC.

Première table ronde :

Les collectivités, moteurs de la lutte contre le changement climatique

Mette QUINN

Chef de l'Unité Finance, Climat et Déforestation à la Direction générale « Action pour le Climat » de la Commission européenne

Claire ROBILLARD

Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture

Gilles BERHAULT

Président du Comité 21

Régine LANGE

Membre du bureau de l'Association française de conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

I) Nouveaux objectifs européens et évolution des fonds structurels

Jean-Michel LOBRY

Je vous propose d'ouvrir cette première table ronde consacrée à la posture et à l'action des collectivités locales en matière de lutte contre les dérèglements climatiques en sollicitant les observations et les analyses de Mette QUINN. Quel regard portez-vous, en tant que Responsable de l'Unité Finance, Climat et Déforestation à la Direction générale « Action pour le Climat » de la Commission européenne, sur l'action menée dans le département de l'Essonne ?

Mette QUINN

La mise en œuvre du projet CLIMATE et du plan Climat Énergie dans le département de l'Essonne est très impressionnante. L'action à l'échelle locale est fondamentale afin de provoquer des changements individuels de comportements et de pratiques.

Jean-Michel LOBRY

Le rôle de la Commission européenne est de flécher et d'encadrer les actions dédiées au Développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Pouvez-vous nous rappeler les ambitions européennes en la matière ?

Mette QUINN

Le Paquet Climat-Energie défini au niveau communautaire a pour objectif de permettre la réalisation de l'objectif « 20-20-20 » ou « 3 x 20 » visant à : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ; réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % et accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020. L'objectif sera probablement atteint en ce qui concerne la part des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique devant quant à elle atteindre au mieux le niveau de 17 %. Des efforts dans les domaines de l'habitat et de l'industrie sont donc nécessaires.

Jean-Michel LOBRY

Ces objectifs sont-ils destinés à être révisés ?

Mette QUINN

En effet. La Commission européenne a présenté, le 22 janvier 2014, sa communication « Energie Climat » 2030. Les objectifs formulés, clairs et ambitieux, visent : une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'Union concernant la part des énergies renouvelables, qui est portée à au moins 27 %, de nouvelles ambitions pour les politiques en matière d'efficacité énergétique, un nouveau système de gouvernance et une série de nouveaux indicateurs pour garantir un système énergétique compétitif et sûr. Sur le plus long terme, il s'agit d'abaisser la consommation de carburants fossiles de 90 %.

Jean-Michel LOBRY

Quel est le cadre défini par le programme LIFE 2014-2020 ?

Mette QUINN

Doté d'un budget de 3,1 milliards d'euros sur sept ans (dont 900 millions d'euros dédiés aux actions climatiques), soit près d'un milliard d'euros de plus que pour la période précédente, le programme LIFE 2014-2020 est l'instrument financier européen en faveur de l'environnement et de l'action pour le climat.

Le programme se structure en deux volets : un volet « Environnement » qui vise à une meilleure mise en œuvre de la politique environnementale de l'Union et qui traitera également de l'utilisation rationnelle des ressources, de biodiversité ainsi que de gouvernance et d'information en matière environnementale ; un volet « Action pour le climat » qui aura pour objectif l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, également axé sur la gouvernance et l'information en matière de climat.

Trois priorités sont ciblées : la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la résilience aux changements climatiques, avec une insistance sur l'adaptation urbaine, et l'amélioration de la gouvernance et de la formation. L'appel d'offre est ouvert jusqu'au 16 octobre 2014.

Par ailleurs, un nouveau type de projet a été introduit : des projets intégrés. Ils visent à mettre en œuvre des stratégies sur une échelle territoriale plus large (plans d'actions environnementaux et/ou climatiques par exemple) et pourront également mobiliser d'autres fonds européens, nationaux et privés. L'idée défendue est d'assurer la transférabilité et l'application des initiatives d'une région à une autre, voire de manière transnationale et à l'échelle paneuropéenne. Il conviendra en outre de se focaliser sur des indicateurs de performance communs afin de pouvoir mesurer l'impact des actions en faveur de la lutte contre le dérèglement le climatique.

Jean-Michel LOBRY

Quelle feuille de route donner aux collectivités locales ?

Mette QUINN

Les effets du changement climatique seront ressentis au niveau local et il est dès lors fondamental que les collectivités s'engagent.

Après l'adoption, en 2008, du Paquet Climat-Energie, la Commission européenne a lancé la « Convention des Maires » afin d'appuyer et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour la mise en œuvre des politiques en faveur des énergies durables. En effet, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique, et ce d'autant plus que 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ sont associés à l'activité urbaine. Seul mouvement qui mobilise des acteurs locaux et régionaux autour de la réalisation des objectifs communautaires, la Convention des Maires constitue un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux. Afin de traduire leur engagement politique en mesures concrètes et en projets, les

signataires de la Convention s'engagent notamment à préparer un Bilan des émissions et à soumettre, dans un délai d'un an à compter de leur signature, un Plan d'action en faveur de l'énergie durable décrivant les principales actions qu'ils projettent d'entreprendre.

Dans ce cadre, des expérimentations fructueuses sont conduites par les municipalités en France, en Europe ou encore en Amérique Latine. Au-delà des économies d'énergie, les résultats des actions entreprises par les signataires sont multiples : création d'emplois qualifiés et stables non susceptibles d'être délocalisés ; un environnement plus sain et une meilleure qualité de vie ; une compétitivité économique accrue et une plus grande indépendance énergétique. L'abaissement des émissions de gaz à effet de serre est donc une ambition première, mais il convient également et parallèlement d'encourager des stratégies territoriales et régionales d'adaptation aux changements climatiques, à travers une approche intégrée et interconnectée. Nous espérons que 50 villes puissent signer la Convention des Maires et ainsi renforcer la dynamique à l'œuvre.

II) Les effets d'entraînement entre collectivités

Jean-Michel LOBRY

La synergie territoriale est également l'un des objectifs portés par l'Association française de conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).

Régine LANGE

Association nationale créée en 1951 et comptant comme membres plus de 1 500 collectivités territoriales, l'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne qui rassemble plus de 150 000 collectivités territoriales en Europe.

Engagée en faveur de la valorisation des actions menées par les collectivités locales afin que la contribution des gouvernements locaux en matière environnementale soit reconnue et encouragée à l'échelle communautaire, l'association participe notamment au Bureau de la Convention des Maires et à des partenariats axés sur la promotion de la ville durable. Par ailleurs, la commission « Environnement et Développement Durable » de l'association a pour objectif de faciliter les échanges sur la mise en œuvre au plan local de la réglementation communautaire et de dégager des positions communes sur les législations en préparation.

Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers des actions dans les domaines des transports, du logement, mais également à travers les stratégies d'investissement. Les collectivités locales peuvent permettre la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire et initier des dynamiques. Le rôle des collectivités doit en outre être reconnu au niveau européen dans une logique de *bottom up* : les réalisations des territoires, notamment à travers la mise en œuvre des plans climat, constituent en effet les leviers premiers et structurants de la réalisation des objectifs nationaux et communautaires.

Jean-Michel LOBRY

Les Etats et l'Europe sont-ils en capacité de fournir aux territoires des clés permettant d'accomplir leurs actions locales ?

Gilles BERHAULT

Chaque acteur doit pouvoir bénéficier des moyens pour mettre en œuvre des actions efficaces. Des initiatives locales existent dans tous les domaines. Ceci étant, la réponse adaptée aux enjeux globaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés est fondamentalement la généralisation des démarches. L'outil de cette généralisation ne saurait être une délégation d'Etat mais bien un renouvellement de la gouvernance à

travers l'élaboration de partenariats entre acteurs. Le Comité 21 étudie de près ces problématiques. Dans la mesure où l'individuation qui caractérise la nouvelle génération peut renforcer les égoïsmes, les collectivités territoriales ont un rôle stratégique à jouer auprès des jeunes afin de provoquer des changements culturels et apporter la démonstration que l'action en faveur du climat n'est pas ennuyeuse. Les collectivités locales se doivent de ré-enchanter l'action citoyenne, de redonner confiance en l'avenir et d'ouvrir le champ des possibles.

Jean-Michel LOBRY

Le Conseil général de l'Essonne a-t-il recours à une approche intégrée afin de permettre cette généralisation ?

Claire ROBILLARD

La conversion des différentes directions du Conseil général de l'Essonne au travail collectif n'a pas été sans efforts. L'ensemble des compétences a été revisité à l'aune du Développement durable et solidaire, en mettant en œuvre des approches transverses. Je tiens à cet égard à remercier la Direction du Développement durable qui a été à l'initiative, de manière volontariste, de cette agrégation des directions dans une dynamique partagée.

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il de l'action du Comité 21 dans la perspective de la 21^{ème} Conférence Climat organisée à Paris en 2015 ?

Gilles BERHAULT

Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collègues, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de près de 500 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.

L'implication de tous les acteurs et le croisement des niveaux d'intervention sont les clés de réussite de la généralisation que j'évoquais précédemment. L'un des enjeux de la réussite des négociations de la COP 21 de 2015 relève précisément d'un tel changement méthodologique, voire même d'une réinvention de la diplomatie. Dans le cadre d'une approche matricielle, il convient d'additionner les engagements et compter sur l'émulation collective plutôt que de se laisser entraîner dans une logique conflictuelle. Tel est par exemple l'objet de la proposition d'organisation d'une « Exposition universelle des solutions » permettant aux différents acteurs (entreprises, associations, collectivités locales) de confronter leurs pratiques, de générer des solutions et ainsi d'influer positivement sur le déroulement des négociations.



Régine LANGE

J'insiste, en lien avec ce qui vient d'être dit, sur la nécessaire reconnaissance internationale du rôle mobilisateur des collectivités locales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les réseaux internationaux d'autorités régionales et locales existants permettent aux collectivités de s'exprimer collectivement, de développer des stratégies coordonnées et ainsi de fabriquer du consensus. Cependant, la place dont jouissent les collectivités locales dans les négociations internationales est secondaire par rapport à celle réservée aux ONG. L'enjeu est donc de leur permettre de développer leur pouvoir d'influence sur les gouvernements nationaux afin de peser davantage sur les négociations en tant que porteuses d'actions, structures facilitatrices et forces motrices de la coopération décentralisée. Une telle implication est susceptible, dans un second temps, de fournir aux collectivités locales la légitimité nécessaire afin de solliciter des financements.

Gilles BERHAULT

Les collectivités locales parviennent à agir de manière efficiente également car leur action est moins enserrée dans des enjeux politiques. Dans le cadre de la COP 21, l'Europe négociera parmi 195 nations et il est essentiel que chacun apporte son soutien aux négociateurs.

Mette QUINN

L'Union européenne a en effet un rôle de premier plan à jouer dans les négociations internationales portant sur le changement climatique, et elle devra notamment axer son intervention sur la reconnaissance de l'action des collectivités locales. Il est certes déjà délicat d'élaborer des solutions partagées entre 28 pays et la conférence de Paris constitue de ce point de vue un défi compte tenu des postures parfois contradictoires des acteurs engagés. Néanmoins, l'Union européenne est entièrement mobilisée et une commission dédiée sera une prochainement mise en place.

Régine LANGE

Il apparaît primordial d'adopter un objectif ambitieux et contraignant afin d'assurer une position de *leadership* à l'Union européenne lors des négociations à venir.

Jean-Michel LOBRY

Comment harmoniser sans complexifier ?

Gilles BERHAULT

Notre monde est un monde de diversité et il convient d'encourager les initiatives de chacun, de rendre les initiatives interopérables afin de reconstruire un imaginaire collectif optimiste. Je citerais à cet égard la magnifique aventure de l'économie circulaire, qui provoque une rupture culturelle en contestant en profondeur le modèle économique dominant du XXe siècle axé sur la consommation compulsive et l'appropriation individuelle.

III) Animation territoriale et innovation : les deux leviers de CLIMATE**Claire ROBILLARD**

Le département est un échelon cohérent pour mettre en réseau les coopérations au sein des bassins de vie et faire émerger des projets intégrés. L'Essonne en offre une belle illustration.

S'agissant de l'animation territoriale de réseau, le département de l'Essonne s'appuie sur son implication de dix années dans le cadre de son Agenda 21 et des réseaux thématiques qui en ont découlé, en matière de défense de la biodiversité, de distribution produits issus de l'agriculture biologique et durable dans les cantines scolaires, de lutte contre les changements climatiques, ce qui lui a permis de candidater avec succès au programme européen. Au sein du réseau climat, qui fonctionne avec des collectivités, le service dédié au Développement durable a mis en place des formations, des réunions thématiques à l'attention des membres du réseau pour ainsi créer un lieu d'échange entre acteurs et favoriser les bonnes pratiques.

En ce qui concerne les actions plus concrètes, j'ai évoqué dans mon exposé liminaire les initiatives de sensibilisation de la Maison de l'habitat et de la Vitrine des énergies en Essonne. A été également élaborée à l'attention de nos partenaires la Charte « construire et subventionner durable » associée à un référentiel (réutilisation de l'eau, réduction de déchets, recyclage). De véritables conditions ont été posées et nous appliquons progressivement les « sanctions » de la charte si elles ne sont pas respectées. Le dialogue en amont avec les partenaires demeure néanmoins la priorité.

Débat

De la salle

En poste au Conseil Général du Val-de-Marne, je ne peux que me féliciter du plaidoyer des intervenants en faveur de l'intelligence collective. La question posée est néanmoins celle de la promptitude de la réalisation des actions. Comment s'assurer que les mises en œuvre n'interviennent pas trop tardivement, après la survenue de la catastrophe ? Ensuite, si le département apparaît, selon les propos de Claire ROBILLARD, comme l'échelon pertinent d'intervention, la réforme territoriale semble contrarier cette dynamique.

Régine LANGE

Le projet de réforme territoriale introduit une innovation institutionnelle majeure avec la notion de « chef de file », rôle voué à être assuré par la Région en concertation avec les autres échelles territoriales. La Région aura notamment la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de lutte contre la pollution de l'air, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de logement et de gestion des déchets. Cette réforme doit être considérée comme une chance afin d'inventer une nouvelle gouvernance intégrée fondée sur la coordination de l'action publique territoriale.

De la salle

Il conviendrait de faire jouer aux points info-énergie un véritable rôle de médiation auprès des citoyens pour les sensibiliser aux nouvelles techniques de construction.

Gilles BERHAULT

La communication est une pratique partagée et ne saurait être uniquement le fait des professionnels dudit secteur. Je suis convaincu que le monde de l'inter-échange dans lequel nous vivons favorise les approches horizontales plutôt que verticales et donne à chacun les clés pour agir. Nous sommes engagés à l'heure actuelle dans un changement de modèle de civilisation, l'enjeu étant à la fois d'accompagner, d'accélérer et d'assurer le financement des transitions à l'œuvre, dans un sens positif. A cet égard, il conviendrait par exemple d'inventer un nouveau modèle participatif de financement.

Deuxième table ronde :

La rénovation du bâti au service de la prévention de la précarité énergétique et de l'efficacité énergie-climat

Grégoire CLERFAYT

Responsable de la Division Energie à l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Joëlle COLOSIO

Directrice de l'ADEME Ile-de-France

Raphaël CLAUSTRE

Directeur du réseau pour la transition énergétique (CLER)

Frédéric PETITTA

Vice-Président du Conseil général de l'Essonne, chargé du Logement et de l'Habitat

Laetitia MIRJOLE

Responsable du Programme « Habiter Mieux », Agence nationale de l'habitat (ANAH)

I) Un territoire précurseur : Bruxelles-Capitale

Grégoire CLERFAYT

Conformément à ce qui a été avancé lors de la première table ronde, mon intervention vise à démontrer que le processus *bottom up* et la mise en état de réussite des acteurs constituent des vecteurs essentiels pour aboutir à des résultats efficaces.

La Région de Bruxelles-Capitale, d'une superficie de 162 km² compte une population de 1,1 million d'habitants, soit une progression de 13 % entre 2001 et 2010 et correspond à un bassin de 630 000 emplois, soit une croissance de 8 % sur la même période. La consommation énergétique des bâtiments représente 75 % du total des consommations et le potentiel d'énergies renouvelable de la région apparaît faible, de l'ordre de 3 %. Les compétences régionales exclusives portent sur l'environnement, l'énergie, la mobilité, l'urbanisme, le logement et l'économie, avec comme ambition politique une réduction de 30 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2025.

Dans le contexte de la mise en œuvre en 2008 d'une première législation énergétique sur les bâtiments, la Région de Bruxelles-Capitale organise des appels à projets en vue de valoriser et de favoriser la construction ou la rénovation de « Bâtiments Exemplaires ». Leur objectif est de démontrer qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances énergétiques et environnementales dans un budget raisonnable. A la suite des six appels à projets lancés entre 2007 et 2013, 243 projets d'ampleur variable ont été sélectionnés et représentent au total 621 000 m². Ces projets seront réalisés à l'horizon 2016 au plus tard, grâce à un soutien financier de 33 millions d'euros de la Région. En 2007, la Région bruxelloise ne comptait aucun bâtiment passif. La superficie de bâtiments passifs à Bruxelles devrait atteindre 350 000 m² d'ici 2017.

Un bâtiment exemplaire est un bâtiment répondant à un certain nombre de critères :

- Energie : le projet doit chercher à minimiser les besoins en énergie primaire et l'utilisation de sources d'énergie conventionnelles (mazout, gaz, électricité), et tendre vers un bâtiment zéro carbone.

- Eco-construction : le projet doit inclure des mesures de limitation de l'impact du bâtiment sur l'homme et son environnement, en ce qui concerne la gestion des eaux, le confort et la santé, la gestion des déchets, les matériaux, etc.
- Rentabilité et reproductibilité : les techniques existantes et les solutions innovantes doivent être combinées en un projet ambitieux, mais toujours accessible du point de vue technique et financier pour le marché bruxellois.
- Qualité architecturale et visibilité : la visibilité du projet, son implantation dans l'espace public et sa qualité architecturale (notamment sur le plan du confort d'habitation, de l'esthétique et de l'usage bien étudié des matériaux) sont également évalués.

Les appels à projets sont ouverts à tous les maîtres d'ouvrage qui construisent ou rénovent à Bruxelles, particuliers, pouvoirs publics, institutions et entreprises. Le programme constitue un véritable changement de cap dans l'art de construire.



Jean-Michel LOBRY

Les projets de Bruxelles-Environnement sont axés sur la construction durable et le cycle de vie du bâtiment.

Grégoire CLERFAYT

L'objectif premier de nos projets est de stimuler la demande en bâtiments durables en assurant le soutien financier des particuliers, en accompagnant les gestionnaires de bâtiments et en guidant les maîtres d'ouvrage à travers un certain nombre d'outils dédiés. Il convient ensuite d'améliorer les savoirs en transmettant aux concepteurs des objectifs d'excellence et en stimulant le secteur de la formation. En troisième lieu, l'amélioration de l'offre en bâtiments durables passe par un soutien aux entreprises. Ces dynamiques visent fondamentalement à atteindre l'adéquation entre l'offre et la demande.

Jean-Michel LOBRY

La méthodologie de *bottom up* qui a été évoquée, consistant à prendre en considération la demande comme point de départ du projet, est particulièrement intéressante. La région Bruxelloise est par ailleurs riche de son programme « Alliance emploi-environnement ».

Grégoire CLERFAYT

Partant du constat que les enjeux environnementaux représentent un potentiel d'emploi et de développement économique importants, la Région a forgé le concept d'Alliance-Emploi-Environnement dont le premier axe concerne la construction durable. Il s'agit d'élaborer un pacte multisectoriel entre les autorités publiques, les opérateurs, les partenaires sociaux et les acteurs du secteur, dont l'objectif principal est de stimuler et d'accompagner les acteurs bruxellois de la construction, pour qu'ils développent une offre compétitive en matière de construction et de rénovation durable afin de :

- Favoriser la création d'emplois bruxellois dans les entreprises du secteur de la construction durable ;
- Renforcer la présence des entreprises bruxelloises dans le secteur de la construction durable ;
- Soutenir la transition du bâti bruxellois vers plus de durabilité ;

Le suivi de la mise en œuvre des actions de l'Alliance Emploi-Environnement a été réalisé, sous le contrôle d'un Comité de suivi, par huit ateliers, chacun centré sur une catégorie particulière de besoins des acteurs :

- L'insertion dans le secteur de la construction durable ;
- L'enseignement en construction ;
- La formation ;
- Les outils de soutien aux entreprises, particulièrement les TPE et PME ;
- L'accès au financement des entreprises, particulièrement des TPE et PME ;
- La recherche et l'innovation ;
- L'excellence (certification, label, charte) et les références techniques sur les méthodes de mise en œuvre ;
- Des thématiques transversales.

Ces ateliers, constitués d'opérateurs tant publics que privés se sont réunis en plénière pour suivre l'avancement des actions identifiées et proposer le cas échéant les adaptations et réorientations nécessaires.

Frédéric PETITTA

Cette expérience est remarquable et participe d'une ambition très forte. Il apparaît que les réalisations d'un territoire sont capables de dépasser les projections initiales des concepteurs de la dynamique.

II) Le rôle du département en matière de gouvernance territoriale sur la rénovation du bâti : l'exemple essonnien

Est projetée une vidéo consacrée à la Matériauthèque écologique de la Maison départementale de l'habitat de l'Essonne.

Frédéric PETITTA

Le principe de la Plateforme essonnienne de rénovation énergétique trouve son origine en 2013 dans une réflexion engagée avec les acteurs du monde économique, dont les entreprises de la construction, sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager la rénovation énergétique, sous l'angle social et environnemental et permettre d'accroître le renouvellement de logements jugés énergivores. La plateforme est ainsi imaginée afin de simplifier les procédures et de lier au sein d'un réseau des professionnels certifiés. De trois

au début, le nombre de partenaires s'élève aujourd'hui à une centaine. La plateforme web sera inaugurée en octobre 2014.

Le Département de l'Essonne est historiquement engagé dans une démarche en faveur de la rénovation énergétique et la construction durable, qui constitue un axe prioritaire de la politique du Conseil général, notamment avec la Charte « construire et subventionner durable » et la mise en place à Evry de la Maison départementale de l'habitat. Le programme « Rénover malin » s'inscrit dans ce cadre, afin de répondre aux exigences gouvernementales et d'analyser les blocages expliquant que de nombreux citoyens sont encore réticents pour lancer des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il des rapports avec les professionnels de la construction, dont l'accréditation sera bientôt rendue obligatoire ?

Frédéric PETITTA

Un dialogue est engagé avec les responsables locaux de la Fédération française du bâtiment, qui a conscience de l'enjeu économique majeur que représente pour ce secteur le marché de la rénovation, notamment en matière de développement de l'emploi local. Le Comité de pilotage du projet est composé d'une centaine de membres, dont les Chambres de commerce et les Chambre de métiers et de l'artisanat.

Jean-Michel LOBRY

Quels conseils pourriez-vous communiquer aux autres collectivités désireuses d'imiter cette expérience ?

Frédéric PETITTA

Nous avons fait le choix de l'écoute de l'ensemble des partenaires dans le cadre du travail préparatoire du projet qui a duré un an et ce, afin d'appréhender les attentes, mais également les réticences de chacun.

Joëlle COLOSIO

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) soutient et escorte de tels projets, celui mené avec volontarisme et cohérence par le Conseil général de l'Essonne étant exemplaire, notamment car il prend en compte l'accompagnement des particuliers. Ce projet a été labellisé « plateforme locale de rénovation énergétique », une première en Ile-de-France. L'ADEME a soutenu ledit projet par un investissement de 190 000 euros sur trois ans, ce qui répond à la vocation première de notre organisation. L'ADEME participe en effet à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention propres.

III) Les enjeux sociaux de la rénovation énergétique

Laetitia MIRJOLE

La prévention de la précarité énergétique dans le logement constitue pour les pouvoirs publics un objectif national, dont l'une des modalités de mise en œuvre est le programme « Habiter Mieux » d'accompagnement des ménages fragiles dans la rénovation thermique de leur logement, élaboré par l'ANAH. Cette dernière apporte en Ile-de-France un soutien

financier aux propriétaires occupants de condition modeste, sous plafond de ressources de 35 000 euros pour un couple et de 50 000 euros pour une famille avec deux enfants, dont les logements sont considérés comme des « passoires » énergétiques. Il s'agit d'aider ces personnes à financer des travaux pour réaliser un gain énergétique d'au moins 25 %, en isolant par exemple les combles et en changeant l'installation de chauffage. L'ANAH participe à l'aide à hauteur de 35 %.

Le dispositif « Habiter Mieux » fonctionne de manière satisfaisante pour les maisons individuelles mais est encore balbutiant en ce qui concerne les copropriétés, tant il est délicat de convaincre l'ensemble des propriétaires, qui ne sont pas tous éligibles aux aides de l'ANAH. Les résultats n'apparaissent pas encore au niveau des attentes en Ile-de-France, où l'on compte de nombreuses copropriétés dégradées avec un parc de logements vétustes et de nombreuses copropriétés endettées. La démarche que nous défendons se heurte également à des difficultés dans les copropriétés non dégradées, certains propriétaires réalisant des investissements locatifs n'étant pas prêts à engager des travaux de rénovation énergétique. Le travail d'information est dès lors fondamental.



Jean-Michel LOBRY

Votre organisme mène des actions à l'échelle d'un quartier pour tenter de déclencher les initiatives locales.

Laetitia MIRJOLE

L'ANAH procède en effet au ciblage des problématiques liées à la précarité énergétique sur un quartier et y accompagne les syndicats de copropriété dans l'élaboration de solutions et la prise de décision.

Frédéric PETITTA

L'ambition du projet essonnien est de simplifier la mise en œuvre de la rénovation énergétique des logements et de permettre la réalisation des travaux dédiés, quels que soient les niveaux de ressources des ménages, notamment grâce à un système de microcrédit.

IV) Les enjeux sociaux, économiques et financiers de la rénovation thermique

Jean-Michel LOBRY

L'atténuation des phénomènes de précarité énergétique est un enjeu central. Quel est le rôle du CLER en la matière ?

Raphaël CLAUSTRE

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 qui a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire.

La transition énergétique représente un double enjeu : la génération d'emplois d'une part, avec une projection de 632 000 emplois créés dans la transition énergétique d'ici 2030, et, d'autre part, la réduction de la facture énergétique dont le montant actuel est à l'échelle de la France de 69 milliards d'euros en 2013, ce qui équivaut à la balance commerciale de notre pays. Il convient donc de transformer ces dépenses en investissements sur les territoires.

La rénovation énergétique des logements en faveur de laquelle milite le CLER présente un intérêt de valorisation foncière. En effet, une étude de notaire a récemment démontré que le prix moyen qu'une maison en classe A/B est de 14 % à 26 % plus élevée qu'une maison équivalente de classe D, le prix moyen une maison en classe F/G étant de 10 % à 28 % plus bas qu'une maison équivalant de classe D.



La rénovation énergétique des habitations favorise ensuite l'environnement, avec une baisse des consommations d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre, et comporte également un volet social essentiel. L'un des axes prioritaires d'action du CLER est ainsi la lutte contre la précarité énergétique, phénomène au carrefour de la pauvreté et de l'inefficacité énergétique des logements. Les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent ainsi à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches. En France, on estime que 3,8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique.

Jean-Michel LOBRY

L'enjeu essentiel est, comme vous l'avez justement rappelé, de parvenir à transformer une dépense en investissement et en création de valeur. Quelles sont les propositions du CLER ?

Raphaël CLAUSTRE

Une action efficiente en matière de lutte contre la précarité énergétique se doit, selon le CLER, de favoriser :

- L'accès à une information de qualité, neutre et adaptée aux ménages concernés ;
- Une offre de rénovation de haut niveau grâce à la formation des professionnels et au regroupement des artisans, les collectivités ayant un rôle essentiel à jouer pour favoriser cette dynamique ;
- Un accès simple et efficace à des financements adaptés aux ménages, notamment les plus modestes. Les aides qui existent aujourd'hui sont complexes, plurielles et difficiles à agréger ;
- Un signal réglementaire fort pour intégrer les rénovations au moment opportun et imposer des contraintes notamment en ce qui concerne les ravalements de façades ;
- Une gouvernance et un cap clairs afin d'encourager certains acteurs encore réticents à s'engager, à l'instar des organismes bancaires ou des opérateurs énergétiques.

Laetitia MIRJOLE

Dans la cadre du programme « Habiter mieux », 70 000 logements devraient être rénovés, ce qui représente 1,3 milliard d'euros de travaux réalisés par des artisans.

V) La politique nationale pour la rénovation énergétique des bâtiments

Joëlle COLOSIO

La rénovation énergétique des bâtiments est au cœur des préoccupations gouvernementales, dont l'ADEME se doit, parmi d'autres acteurs, d'assurer la mise en œuvre.

En Ile-de-France, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) arrêté en 2012 vise notamment le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel.

Par ailleurs, est décliné, dans la cadre du Plan d'investissement pour le logement présenté par le Président de la République le 21 mars 2013, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) destiné à atteindre l'objectif de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat s'articule autour de trois volets d'actions complémentaires. En premier lieu, il convient d'enclencher la décision de rénovation, en accompagnant et conseillant les particuliers. Le rôle des Espaces info-énergie subventionnés par l'Etat et les collectivités locales est ici essentiel, notamment au sein des territoires diffus. En second lieu, le financement de la rénovation doit être assuré en apportant des aides, des outils et des solutions innovantes.

En troisième lieu, il s'agit de mobiliser les professionnels pour garantir la meilleure qualité possible des rénovations.

Aussi, les plateformes locales établies par les acteurs du terrain et encouragées par l'ADEME sont-elles des outils facilitateurs, à destination de l'information des particuliers, de la mise en réseau des professionnels du bâtiment mais également de la création d'outils bancaires simplifiés.

Frédéric PETITTA

Le Conseil général de l'Essonne est en contact avec des organismes bancaires afin d'aménager des taux d'intérêt attractifs pour les particuliers et ainsi enclencher les travaux de rénovation. Cependant, le champ d'action des collectivités demeure assez modeste en la matière.

Joëlle COLOSIO

La réduction de la consommation d'énergie portée par le projet de loi de la Ministre de l'Ecologie utilise de manière privilégiée le levier du bâtiment, en rendant obligatoires et en soutenant financièrement les travaux de rénovation énergétique. Ségolène ROYAL a d'ailleurs insisté sur le fait que cette loi est directement inspirée des expériences réussies conduites sur les territoires, où la transition énergétique est d'ores et déjà engagée. Le programme CLIMATE participe de cette dynamique.

Outre l'efficacité énergétique, l'ADEME travaille au déploiement des énergies renouvelables et a créé à cet effet en Ile-de-France un outil dédié, « ENR-Choix », destiné à guider les collectivités locales, les gestionnaires de patrimoine et les aménageurs vers la sobriété et l'efficacité énergétiques, la mutualisation des besoins, la priorisation des énergies renouvelables pour le chauffage et le refroidissement de leurs bâtiments.

Laetitia MIRJOLE

Les « Points rénovation info-service » visent à simplifier la recherche d'information et l'orientation des particuliers. En outre, dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » ont été créés des postes de conseillers qui priorisent, après diagnostic, les travaux à réaliser dans les logements, informent les ménages sur les aides, les accompagnent dans le dépôt de leur dossier et vers les professionnels du bâtiment.

Grégoire CLERFAYT

Les « Maisons de l'énergie » installées en Belgique constituent des dispositifs d'accompagnement similaires.

Débat

De la salle

Directeur d'une PME essonnoise labellisée « Eureka », il me semble que la qualité de l'information ne doit pas être confondue avec la neutralité de celle-ci. De fait, l'information que nous transmettons à nos clients sur leur consommation d'énergie n'est pas neutre, mais nous nous attachons à ce qu'elle soit de qualité, agrégée et lisible.

De la salle

Le décloisonnement des interventions des différents acteurs est certes essentiel, mais les maîtres d'ouvrage se posent la question de la garantie de résultat des installations. En outre, les travaux de maintenance ne devraient-ils pas être évoqués d'emblée afin d'intégrer leur coût aux investissements projetés ?

Raphaël CLAUSTRE

Le coût de maintenance est bien évidemment à intégrer dans le financement. S'agissant des projections de consommation d'énergie, la consommation conventionnelle, qui peut être garantie, doit être distinguée de la consommation d'usage qui est par définition extrêmement variable puisque liée aux comportements de chacun.

Frédéric PETITTA

La plateforme essonnienne ambitionne également d'engager un travail sur la réhabilitation des logements sociaux et de sensibiliser les résidents aux gestes simples grâce à un kit imaginé par la Maison départementale de l'Habitat.

Gilles GUERRIN

La garantie de performance énergétique intrinsèque des bâtiments (GPEI) est certes essentielle, mais il convient d'œuvrer en amont, dès la phase de conception, la répartition des pouvoirs entre les entreprises et les architectes étant de ce fait essentielle.

De la salle

Elu de la commune de Saint-Aubin qui compte 700 habitants, je souhaiterais savoir comment minimiser la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Joëlle COLOSIO

Le service « Conseil en énergie partagé » de l'ADEME et la plateforme essonnienne constituent pour les élus locaux des espaces de partage privilégiés.

Laetitia MIRJOLE

Les élus locaux sont des relais précieux dans le repérage, l'orientation et l'information des ménages visés par le programme « Habiter mieux ».

Frédéric PETITTA

Il est de notre ambition d'élargir la plateforme aux communautés d'agglomération d'Evry Centre-Essonnes et du Val d'Orge. J'espère que d'autres nous rejoindront.

De la salle

Nouvellement élue d'une commune de 3 900 habitants, je me félicite des informations fournies par les intervenants, qui sont précieuses pour les communes désireuses de progresser.

Frédéric PETITTA

Le Conseil général de l'Essonne connaît les difficultés financières de certaines communes, et l'une des ambitions de la plateforme est précisément de leur fournir des outils afin de leur permettre d'alléger les dépenses de leur budget de fonctionnement.

La séance est suspendue de 13 heures 15 à 14 heures 20.

Troisième table ronde :

Mobilité durable et solidaire, informer pour changer les pratiques

Jean-Philippe DUGAULT

Direction des déplacements du Conseil général de l'Essonne

Laurence DEBRINCAT

Chef de la division des études générales du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)

Xavier ROSELLO

Directeur technique adjoint de l'Autorité de transport de la Métropole de Barcelone

Marco MENICHETTI

Chargé de dissémination du projet SUPERHUB à la Fondazione Legambiente Innovazione

Ithier BONDUELLE

Chargé des systèmes d'information multimodale du Groupement des autorités responsables de transport (GART)

I) Les enjeux de la mobilité durable et solidaire

Est projetée en préambule à la table ronde une vidéo consacrée à la centrale de mobilité « MobilEssonne ».

Jean-Philippe DUGAULT

L'objectif de la centrale de mobilité « MobilEssonne » est d'agrèger dans un même outil les fonctionnalités sectorielles existantes, dédiées aux transports collectifs et au covoiturage.

Jean-Michel LOBRY

A quelles conditions une telle plateforme peut-elle fonctionner, dans sa conception et son déploiement ?

Jean-Philippe DUGAULT

La première étape du projet a consisté à identifier de manière collaborative – en mobilisant les associations d'usagers, les professionnels et les territoires – les besoins en termes d'accessibilité, avant de pouvoir valoriser les informations. Le déploiement est envisagé en début d'année prochaine. Les usagers pourront se saisir de cet outil afin de choisir leur trajet selon des critères multiples : l'intérêt économique, le temps de parcours, l'impact carbone, ou encore la présence sur le parcours de sites touristiques et commerciaux. Cet outil collaboratif a vocation à être enrichi par chaque utilisateur. Par ailleurs, conformément à une démarche de responsabilité sociale et environnementale, l'outil doit assurer une sensibilisation des usagers aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, en les informant par exemple sur les dispositifs de covoiturage.

Laurence DEBRINCAT

Le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, a mis en place la base « ViaNavigo ». Ce nouveau service permet aux Franciliens et aux voyageurs occasionnels d'organiser leur trajet en transport en commun en toute simplicité. Regroupant les informations des 74 entreprises de transport, l'outil propose une recherche d'itinéraires sur

la base des horaires planifiés, la personnalisation des paramètres, plusieurs possibilités de parcours, des alertes « info-traffic », des horaires et des plans de lignes.

L'agrégation des informations sur les différents modes de transport est essentielle pour permettre aux Franciliens d'optimiser leurs déplacements en termes de coûts et de temps. Les initiatives locales doivent de ce fait être encouragées et se généraliser.

Jean-Philippe DUGAULT

L'outil « MobilEssonne » sera également disponible sous forme d'application pour Smartphone et tablettes tactiles.



Xavier ROSELLO

Je souscris pleinement à l'idée de perfectionner l'organisation de la mobilité entre les espaces d'habitation et les espaces d'activités.

II) Le Projet « SuperHub »

Marco MENICHETTI

Le projet « SuperHub », actuellement en phase de test dans trois villes – Milan, Barcelone et Helsinki – a pour objet le déploiement d'une plateforme de mobilité durable technologiquement intégrée. Des informations sur les différents modes de transport sont collectées et intégrées en temps réel afin de les mettre à la disposition des usagers, dans une logique personnalisée, ludique et attractive.

L'outil ambitionne donc d'assurer l'organisation et la planification de trajets multimodaux prenant en compte différents critères, dont le coût, le temps d'attente ou encore les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant. Les sources des données collectées sont plurielles et les citoyens sont à cet égard les principaux protagonistes du projet : ils reçoivent et fournissent les informations via les réseaux sociaux, les applications pour Smartphone et tablettes étant intégrées dans cette plateforme.

Sont partenaires du projet « SuperHub » la TBM, l'Area de Barcelona, l'Ajuntament de Barcelona, l'Azienda Transporti Milanese, l'Autoguidovie et la Helsingin seudun liikenne (HSL, Helsinki).

La création d'un véritable réseau de mobilité durable et éco-responsable peut permettre aux prestataires d'améliorer leurs dispositifs de transport et aux autorités de mettre en œuvre des politiques publiques en phase avec les besoins des usagers.

PROCHAINE ÉTAPE : LA VILLE MOBILE



Jean-Michel LOBRY

La mise en œuvre de ce projet nécessite-t-elle une taille critique d'aires urbaines ?

Xavier ROSELLO

La ville candidate doit disposer d'une politique de transport multimodale aboutie. Sont enregistrés quotidiennement à Barcelone – qui compte 1,6 million d'habitants pour une superficie de 80 km² – cinq millions de déplacements, dont 57 % sont assurés par des moyens de transport durables. 40 % des déplacements sont mécanisés, 27 % étant assurés par des moyens de transport publics et 15% par des véhicules privés dont une part importante de motocyclettes. Les transports collectifs prennent en charge 53 % des déplacements de banlieue.

Laurence DEBRINCAT

Selon l'enquête globale conduite en 2012 sur la mobilité en Île-de-France, parmi les 41 millions de déplacements quotidiens réalisés par les Franciliens, 20 % le sont en transports collectifs, 38 % en voiture et 39 % à pied. 8,3 millions de déplacements quotidiens s'effectuent en transports collectifs, dont 2,9 millions entre Paris et le reste de l'Île-de-France, soit une hausse de 24 % depuis 2001.

Xavier ROSELLO

A Barcelone, le site « Mou-te », ce qui signifie « Bouge » en Catalan, est un outil similaire à « MobilEssonne » : développé par le gouvernement de la Catalogne, il fournit une information statique, contrairement à « SuperHub » qui produit une information dynamique, c'est-à-dire en temps réel.

Au total, le projet « SuperHub » porte une ambition de sensibilisation des usagers et des citoyens à la mobilité durable, notamment grâce à la dimension ludique de l'outil. Plus que jamais, la « gamification », si j'ose dire, favorise l'éducation.



Jean-Philippe DUGAULT

La dimension ludique de ce type de dispositifs est en effet essentielle afin de favoriser son appropriation par les usagers.

Marco MENICHETTI

Nous travaillons de concours avec l'Union européenne à la mise en place d'une unité opérationnelle à but non lucratif qui fournirait à toutes les villes candidates une plateforme de mobilité ouverte et multimodale. Un tel outil mutualisé permettrait en outre aux collectivités locales de réaliser des économies substantielles, à travers la standardisation des données de mobilité et l'offre de solutions à l'échelle régionale.

Jean-Michel LOBRY

Quelle est la feuille de route de l'Île-de-France en matière de mobilité durable et solidaire ?

III) La gouvernance des transports en Île de France

Laurence DEBRINCAT

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) élaboré par le STIF vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement. Le projet de PDUIF a identifié neuf défis à relever déclinés en 34 actions opérationnelles pour atteindre cet équilibre.

Afin de respecter les réglementations en matière de qualité de l'air et l'engagement national de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, le projet de PDUIF vise, dans un contexte de croissance globale des déplacements estimée à 7 % :

- Une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs ;
- Une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo) ;
- Une diminution de 2 % des déplacements en voiture et en deux-roues motorisés.

Je me permets d'insister sur le neuvième défi du plan dédié au management de la mobilité intitulé « Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements ». Il s'agit ici en premier lieu de développer une information fiable sur l'ensemble des services de mobilité pour mettre en valeur les alternatives à la voiture particulière. Les conseils en mobilité ont notamment à jouer un rôle de facilitateur de la mobilité pour tous dans le respect des enjeux de développement durable. La promotion de la mobilité solidaire, et plus spécifiquement du covoiturage, est ainsi prioritairement axée sur les populations vulnérables résidant dans le périurbain et qui consacrent 13 % de leurs dépenses annuelles au carburant, ce qui nécessite un effort d'information et d'éducation.

Le neuvième objectif du plan vise en second lieu l'élaboration concertée de plans de déplacements pour susciter les changements de comportement de mobilité. La mise en place de plans de déplacements à l'échelle d'une entreprise (PDE), d'une administration (PDA) ou d'un établissement scolaire (PDES) constitue un levier pour modifier les habitudes de déplacement.



Jean-Michel LOBRY

Pourrait-on imaginer que la mobilité ne constitue plus un jour un facteur de discrimination et un frein à l'accès à l'emploi ?

Laurence DEBRINCAT

Le STIF agit en faveur de la tarification sociale et concourt à une politique de développement, à l'horizon 2020, de l'offre de transports en commun, notamment en Grande couronne, où les alternatives à la voiture individuelle ne sont encore que trop rares.

Jean-Michel LOBRY

Le partage d'expériences dans le domaine des transports peut favoriser la duplication et donc la généralisation des bonnes pratiques.

IV) Faire évoluer la demande de mobilité : les SIM

Ithier BONDUELLE

Fondé en 1980, le GART a pour mission de construire une mobilité durable alliant les transports publics et l'ensemble des modes alternatifs à la « voiture solo ». Il a notamment mis en place un groupe de travail sur les Systèmes d'information multimodaux (SIM).

La Directive européenne 2010/40/UE sur les Systèmes de transport intelligent oblige les Autorités organisatrices de transports (AOT) à mettre en place un jeu de données de transport multimodal et d'assurer l'interopérabilité des systèmes. En France, l'article L.1231-8 du Code des transports stipule ainsi que les AOT ont pour mission de réaliser, en ce qui concerne l'offre théorique, « un service d'informations, consacré à l'ensemble des modes de transport et leur combinaison, à l'intention des usagers, en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales ou leur groupement et les entreprises publiques ou privées de transport ».

85,5 % du territoire français sont actuellement couverts par un SIM, développé par les collectivités. Seule manque l'échelle nationale, qui relève du périmètre de l'Etat. Les SIM s'inscrivent dans une logique de valorisation du service de transport en commun dans le cadre de services finaux (tourisme, centres de service public, commerces). Pour l'utilisateur, le SIM constitue une aide aux déplacements, pour les acteurs publics il est un outil favorisant la politique de mobilité, tandis que pour les industriels, il est un secteur d'investissement prometteur.

Jean-Michel LOBRY

Les SIM favorisent-ils l'interconnexion des territoires ?

Ithier BONDUELLE

L'interopérabilité des systèmes vise en effet à favoriser les déplacements transfrontaliers ou entre différentes collectivités, le GART étant fortement impliqué sur le

sujet. Les systèmes sont voués à intégrer de nouvelles fonctionnalités (données en temps réel, données liées à la tarification, aux modes de transport alternatifs, aux bornes de recharge électrique, éco-comparateur) et à établir des liens avec la billettique, la synergie SIM-billettique permettant la télédistribution des titres de transport en fonction de l'itinéraire calculé. En outre, les AOT pourraient passer des accords-cadres avec d'autres autorités publiques (Pôle Emploi, hôpitaux, offices de tourisme, musées) intégrant et valorisant le service de transport en commun dans le cadre de la réalisation de ces services finaux.

L'ensemble de ces outils permettent de favoriser l'inter modalité, le report modal ainsi que l'attractivité du transport public, et concourent donc à la réduction de l'empreinte carbone des voyageurs.

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il du projet de SIM national ?

Ithier BONDUELLE

Travaillé par le GART dans le cadre d'un groupe de recherche européen et annoncé par le Ministre des transports lors de la journée « Mobilité 2.0 » tenue en février 2014, ce projet adoptera une architecture répartie. La solution retenue résiderait en une mise en réseau des différents SIM locaux sous gouvernance publique, réseau auquel viendraient s'agréger des itinéraires nationaux et internationaux.

Jean-Michel LOBRY

La principale prospective liée aux SIM est la constitution du « Big Data ».

Ithier BONDUELLE

Les données relatives au transport ne se limitent pas aux seules données géographiques et temporelles, ni aux données de fréquentation et de recherches d'itinéraires, mais se diversifient et impliquent une multitude de nouveaux acteurs (opérateurs téléphoniques, usagers, opérateurs billettiques) dont il s'agit d'assurer la coordination.

Les données de transport sont stratégiques et sensibles car leur maîtrise permet de concevoir, de prévoir et de planifier de manière optimale l'offre de transport. Ainsi, le « Big Data » permettrait à terme aux autorités publiques décisionnaires une meilleure connaissance de la mobilité des citoyens, tant en termes de besoin et de fréquentation qu'en termes d'offre. La Caisse des Dépôts et Consignation a lancé plusieurs appels à projets « Big Data » ces dernières années, contenant un volet dédié au transport. Cependant, une telle perspective fait courir le risque aux AOT de perdre la gouvernance des données transport. Se pose donc la question de la propriété des données, ou, tout du moins, de la réciprocité dans la chaîne d'information.

Jean-Michel LOBRY

Ces projets peuvent-ils être créateurs de valeur économique ?

Ithier BONDUELLE

La mobilité durable, organisée et optimisée, participe à la croissance durable, surtout à budget contraint, et permet de dégager des perspectives en matière d'emploi.

Débat

De la salle

Les déplacements en voiture semblent stagner en Ile-de-France, mais on observe en revanche une hausse de ceux en deux-roues motorisés.

Laurence DEBRINCAT

D'après les données de l'enquête évoquée dans mon intervention, la stabilisation globale des déplacements en voiture, compte tenu de la croissance démographique, résulte d'une baisse de la mobilité automobile individuelle. Ces déplacements augmentent hors de Paris, en particulier s'ils concernent les territoires les plus éloignés du centre, et demeure significatifs dans certaines catégories de la population comme les Séniors. Est enregistrée entre 2001 et 2010 une croissance de 1,3 % des déplacements en transports motorisés, (0,05 % pour la seule voiture individuelle), les transports collectifs progressant dans le même temps de 20 %, ce qui dénote une nouvelle approche sociétale du transport et l'adoption de comportements vertueux.

**De la salle**

Que mettre en œuvre pour aider les villes européennes désireuses d'imiter le modèle « SuperHub » ?

Marco MENICHETTI

Le projet « SuperHub » est actuellement testé dans une petite ville de République Tchèque. L'objectif est de permettre à toutes les villes d'intégrer la plateforme qui doit demeurer un cadre ouvert. Les données collectées ne sont pas des données privées, mais relèvent d'une propriété collective.

De la salle

L'accès aux outils de mobilité nécessite d'optimiser la connectivité (3 G et Wifi) des lieux concernés comme les gares et les terminaux, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui en France, à la différence du Québec par exemple.

Ithier BONDUELLE

Il me semble que la société du Grand Paris avait pour projet d'installer la 4 G au sein des futures infrastructures.

De la salle

Est-il tenu compte dans les études sur la mobilité des changements affectant l'organisation du travail, à l'instar de l'essor du télétravail ?

Xavier ROSELLO

Tout à fait. A Barcelone, l'essor du travail à domicile contribue certes à faire diminuer un certain type de mobilité, mais la mobilité « personnelle » tend quant à elle à augmenter.

Laurence DEBRINCAT

Si le télétravail peut apparaître séduisant dans une optique de décongestionnement, il concerne essentiellement en France les petites entreprises et les grandes entreprises étrangères, les acteurs économiques dans leur ensemble et les administrations étant réticentes à le développer.

Quatrième table ronde :

Mobiliser durablement ses équipes et les citoyens pour le climat

Marc SCHLITZ

Expert Environnement de la ville de Liège, impliquée dans le projet ENGAGE

Fernando PRESA

Consultant pour le projet européen PEOPLE CO₂CERO (Soria, Espagne)

Pierre DEMORTIERE

Directeur d'Unis-Cité Ile-de-France sur les opérations Médiaterre

Patrice SAC

Président délégué chargé de l'éducation et des collèges du Conseil général de l'Essonne

I) L'appropriation par les citoyens de leur territoire

Marc SCHLITZ

La Ville de Liège a signé en novembre 2008 la Convention des Maires pour une Europe de l'Energie Durable, évoquée ce matin par Mette QUINN, laquelle vise le respect au niveau du territoire communal des objectifs de l'Union européenne (3 x 20) à l'horizon 2020. Elle compte en juin 2014 quelques 5 750 villes adhérentes en Europe et dans le monde, soit environ 187 millions de citoyens.

La ville de Liège déploie un Plan d'action en matière d'efficacité énergétique organisé autour de cinq axes structurants :

- Affiner la connaissance de l'évolution des impacts énergétiques et climatiques du fonctionnement de notre Ville dans toutes ses composantes par : l'établissement d'un Bilan Carbone de l'administration communale et à l'échelle territoriale ; l'actualisation régulière des données ; l'évaluation de l'efficacité des mesures du plan d'actions et leur actualisation.
- Réaliser la réforme en profondeur de la politique de transport et de mobilité par de nouveaux investissements structurels ainsi que par de nouvelles dispositions d'organisation et d'incitation en faveur des modes de déplacement les moins nuisibles pour la planète et la qualité de vie des habitants.
- Réduire l'impact sur le climat du fonctionnement de l'administration communale.
- Aider les citoyens à mettre en œuvre des mesures leur permettant de s'inscrire dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que contre les inégalités sociales que ceux-ci contribuent à générer.
- Créer une dynamique au sein de la population pour permettre l'adhésion de chacun notamment en généralisant les campagnes de sensibilisation.

Jean-Michel LOBRY

La campagne de communication à vocation innovante et participative ENGAGE trouve ici toute sa raison d'être.

Marc SCHLITZ

Dans le cadre du programme EIE et afin de mobiliser la société civile pour qu'elle prenne part au développement du Plan d'action, à l'identification des politiques et des mesures nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser les objectifs dudit plan, la Ville de Liège a décidé de participer depuis le mois de juin 2010 à la campagne européenne de communication pour le climat ENGAGE. Cette dernière compte aujourd'hui une soixantaine de villes participantes.

Cette initiative est destinée à valoriser par l'image les réalisations, les initiatives ou les projets de toutes les composantes de la société, à créer l'émulation, susciter l'envie de participer du plus grand nombre et de permettre à chacun de s'impliquer selon sa situation et ses moyens.

En pratique, la campagne de communication vise à impliquer trois groupes d'acteurs : l'institution communale, les forces-vives (entreprises, commerçants, compagnies d'assurance, organisateurs d'événements, groupes de théâtre, architectes, établissements scolaires) et la population liégeoise.

Les outils de communication utilisés pour cette campagne sont simples et positifs. D'une part, une Charte d'engagement propose aux forces vives et aux citoyens une série de petits et grands gestes d'économie d'énergie, accompagnée d'un Tableau de bord des consommations. D'autre part, un poster est mis à la disposition des acteurs désirant rendre publics leurs engagements. Les posters des personnes ou des groupes photographiés sont présentés lors des grandes manifestations liégeoises ou dans des endroits publics de la ville.

Le projet ENGAGE est donc un outil de mobilisation axé sur l'émulation, l'aspect ludique et la convocation de l'intelligence collective, et non sur la contrainte. Plusieurs manifestations ont d'ores et déjà permis de publiciser la démarche. Le projet-pilote a été financé par l'Union européenne et élevé au rang de « Campagne européenne de mobilisation pour le climat » ouverte à tous les pouvoirs locaux. Ceux d'entre eux qui seraient intéressés par cette démarche ont la possibilité de l'intégrer en se connectant à *jointhecampaign*, et ainsi télécharger la charte d'adhésion.

Cette campagne flexible et participative bénéficiant d'un budget triennal de 100 000 euros se poursuit jusqu'à l'horizon 2020.

Jean-Michel LOBRY

Cette initiative permet à chacun d'être un acteur du changement et de gagner en citoyenneté.

II) Le Projet PEOPLE CO₂CERO de la ville de Soria (Espagne)

Fernando PRESA

Soria, ville du Nord de l'Espagne de 39 000 habitants, a manifesté la volonté de devenir une référence en matière de gestion de l'environnement et de contrôle des émissions de polluants, spécifiquement en faisant participer à cette dynamique les citoyens et les ressources financières des entreprises locales.

En connexion avec le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) axé sur l'environnement, l'économie et la société, le Projet Soria CO₂CERO est décliné en deux volets :

- Le premier projet LIFE (2009-2011) était axé sur l'intervention de l'administration locale sur le territoire urbain dans ses domaines de responsabilité, afin de générer un espace libre d'émissions de CO₂.

- Le second projet (2011-2013) intégrait quant à lui la participation active des citoyens et des entreprises dans la préservation et l'amélioration de l'environnement du « corridor » créé par le projet. Ce second développement établissait une liaison forte entre la gestion de l'environnement et la promotion économique, à travers d'éco-investissements, la mise en place d'infrastructures environnementales et la génération de nouvelles initiatives entrepreneuriales.

Les incitations ont été généralisées à l'échelle du territoire à travers l'adaptation du Plan d'urbanisme général, l'extension à 2 700 mètres de la piste cyclable, la piétonisation de 1 250 mètres des rues et de 5 000 m² de places, l'établissement d'un guide des territoires CO₂CERO et l'adaptation des Ordonnances municipales.

L'initiative People CO₂CERO est fondée sur une approche pratique et dynamique ayant permis de réaliser des investissements environnementaux dans des foyers et des entreprises et de provoquer la participation des citoyens à la préservation du patrimoine de la ville.

J'insiste notamment à cet égard sur la constitution d'un Réseau d'agents composé actuellement de 30 personnes, chargé d'une mission de proximité de surveillance du territoire et de sensibilisation de la population aux actions à mener.



Un certain nombre d'outils dédiés à la décision, au suivi et à l'évaluation de l'action citoyenne ont été institués, avec notamment : un Comité permanent élaborant un règlement d'organisation et un plan de travail annuel, la tenue de six séminaires de formation environnementale et une cérémonie annuelle de reconnaissance des Agents Environnementaux par la mairie.

Les résultats du projet sont significatifs. Les émissions du CO₂ ont été réduites de 23,5 %, les émissions liées à l'entretien des parcs et jardins ont décréu de 47 % et celles émanant des logements de 7 %. L'utilisation du vélo a doublé depuis le lancement du projet tandis que le recours à la voiture individuelle a décréu de 8 %. La ville compte 6 770 m² de jardins publics, ce qui génère une économie moyenne de 3 738 m³ d'eau par an et une réduction de 1 345 tonnes d'émissions de CO₂. Enfin, dans les écoles, le compostage d'une tonne de matière organique générera environ 400 kilogrammes de compost mûr qui, appliqué au sol, contribuera à la fixation d'environ sept tonnes de CO₂.

Jean-Michel LOBRY

Une dizaine d'indicateurs ont effectivement baissé, ce qui est très encourageant. Quelles mesures prendre pour inscrire cette évolution dans la durée ?

Fernando PRESA

La reconnaissance annuelle des agents par la mairie permet de rendre exemplaires les changements de comportements, et ainsi entraîner d'autres citoyens dans la dynamique.

Jean-Michel LOBRY

Des actions spécifiques sont-elles conduites auprès de la jeunesse ?

Fernando PRESA

Une information dédiée est délivrée au sein des écoles primaires et des établissements secondaires.

III) L'engagement citoyen via le Service civique

Pierre DEMORTIERE

L'association Unis-Cités Ile-de-France propose à des jeunes d'effectuer un Service civique volontaire dans le cadre de la loi relative aux volontariats civils de cohésion sociale votée en 2000 et mise en œuvre par la circulaire du Ministère des Affaires sociales de juillet 2003.

Les missions d'intérêt général et de solidarité du service volontaire, de six à neuf mois à temps plein, peuvent être variées : il peut s'agir de favoriser le vivre ensemble au sein des établissements scolaires et des maisons de retraite, mais également de valoriser un engagement environnemental à travers le programme « Médiaterre », dont l'ambition est d'accompagner prioritairement les publics les plus éloignés des problématiques liées au Développement durable et à la protection du climat.

Les enjeux du Service civique sont de trois ordres : contribuer à réduire l'impact environnemental de la consommation des ménages d'une part, favoriser à travers des actions collectives la mixité sociale, le partage et les rencontres au sein des quartiers d'autre part, et, enfin, aider les familles à réduire le montant de leurs factures d'énergie grâce à dix éco-gestes.

Concrètement, les jeunes engagés sont dans un premier temps formés afin qu'ils puissent acquérir l'expertise nécessaire à la réalisation de leur mission et appréhender au mieux la manière de dispenser les informations aux publics visés. Dans un second temps, ils participent à des animations collectives au sein des quartiers, ce qui facilite leur intégration dans les espaces domestiques dans la perspective de faire adopter aux habitants les bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie et de tri des déchets.

Le projet « Médiaterre » est déployé à l'heure actuelle dans 35 villes en France et notre ambition est d'inscrire notre action dans une logique de collaboration de long terme avec les collectivités locales, axée sur la proximité, notamment avec la création d'ambassadeurs permanents dans les quartiers.

Dans le cadre du Service civique, le jeune est engagé dans une démarche auto-transformation lui permettant de surcroît de prendre part à la vie collective d'un quartier. La réciprocity de la sensibilisation est donc pleinement assurée.

Jean-Michel LOBRY

Ces actions mériteraient d'être mutualisées dans la perspective de leur duplication. L'Europe fournit-elle de tels outils de partage, notamment en ligne ?

Mette QUINN

Les sites internet du programme LIFE et de la Convention des maires constituent des espaces de partage, mais il convient d'élaborer des outils de communication plus efficaces entre les villes européennes.

Est projetée une vidéo consacrée aux actions de sensibilisation des locataires et des collégiens du département de l'Essonne aux problématiques énergétiques.

Patrice SAC

Ces deux démarches qui s'adressent à deux cibles distinctes, les locataires et les collégiens, donnent une illustration du rôle fondamental des collectivités de proximité. La sensibilisation est un préalable et la formation une nécessité.

S'agissant de thématiques transversales comme le Développement durable et la protection du climat, le Conseil général se doit d'utiliser les compétences propres du département dont fait partie l'éducation – l'Essonne est riche de 100 collèges et de 58 000 collégiens. Plusieurs dispositifs ont été instaurés afin d'intervenir dans le domaine de l'éducation :

- La Maison départementale de l'habitat propose des formations aux enseignants ;
- 25 % des collèges ont mis en place des « clubs de développement durable » ;
- Des expérimentations dédiées au gaspillage alimentaire ont été conduites dans certains établissements ;

Il convient enfin de déterminer des axes d'actions pour que les établissements puissent réaliser collectivement des économies d'énergie significatives. Notre ambition est de stimuler une démarche collective d'apprentissage axée sur la transformation des usages et l'exemplarité des comportements, et non pas sur la contrainte.

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il des actions menées auprès des locataires ?

Patrice SAC

Un travail collectif est conduit avec les gardiens d'immeubles et les acteurs de proximité afin de sensibiliser les résidents aux problématiques environnementales et les convaincre de l'impact collectif positif des actions individuelles. A l'instar du dispositif des « Voisins vigilants » dans le domaine de la sécurité, il convient de favoriser l'agir ensemble en matière environnementale.

Débat

Jean-Michel LOBRY

Avant de laisser Claire ROBILLARD clore ces rencontres, j'aimerais, comme en préambule, que l'auditoire s'exprime à propos du contenu des tables rondes et nous livre ses éventuelles observations.

De la salle

Cette journée fut très enrichissante. En tant que citoyens maliens, nous aurions néanmoins souhaité que des thématiques chères à nos collectivités comme l'agriculture durable soient davantage abordées.

De la salle

En tant qu'élue locale, je me félicite des informations transmises sur les interlocuteurs à qui s'adresser afin de mettre en œuvre l'action municipale.

De la salle

Je me félicite du soutien de l'Europe aux collectivités, qui devrait cependant être davantage médiatisé.

De la salle

En tant que citoyen de Palaiseau et futur résident d'un éco-quartier, je m'interroge sur la manière de convaincre la population des territoires de réduire la densité des lotissements construits.

Patrice SAC

La convergence entre intérêts collectifs et individuels est souvent délicate à réaliser, mais il convient de substituer le partage de l'espace à la consommation individuelle de celui-ci.

Marc SCHLITZ

L'un des principaux enjeux de la transition énergétique et sociétale est de déconstruire le paradigme de l'urbanisation fonctionnaliste ayant imposé sa domination pendant des décennies. L'aménagement du territoire est susceptible de constituer un levier précieux en la matière, afin que les différentes fonctionnalités puissent coexister à une échelle de proximité au sein même des quartiers.

Fernando PRESA

Les pouvoirs publics ont en effet un rôle essentiel à jouer afin d'opérer les changements escomptés par la société civile.

Clôture

Claire ROBILLARD

Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture

Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Michel LOBRY pour son dynamisme, ses qualités d'animation et la pertinence de ses questions et observations. Que soient également remerciés les différents intervenants, assidus et passionnants, le public, ainsi que tous ceux ayant rendu possible l'organisation et le déroulement de cette journée d'échanges très riches.

Comme rappelé par François-Marie BREON, le dérèglement climatique étant de notre fait, il appartient à l'humanité d'élaborer des solutions innovantes pour minimiser ses effets, le stabiliser et les faire diminuer. Des projets novateurs sont portés à cet effet à l'échelle de l'Union européenne et des mesures concrètes sont prises sur le terrain, le rôle des collectivités locales étant déterminant dans la systématisation des bonnes pratiques. Les collectivités sont bel et bien dans l'action ! J'adresse mes plus sincères remerciements à Mette QUINN pour sa participation. Le programme LIFE aura été une occasion précieuse pour les collectivités locales d'affronter avec intelligence les problématiques environnementales et le soutien de l'Europe est tout à fait essentiel.

Trois expressions, qui ont marqué de leur sceau cette journée, ont retenu plus particulièrement mon attention. En premier lieu, les processus « *bottom up* » qui permettent la remontée des expériences locales tranchent avec une vision traditionnelle de la décision organisée verticalement. A cet égard, la COP 21 sera d'autant plus efficiente qu'elle aura su s'imprégner d'un tel mouvement ascendant. En deuxième lieu, les collectivités locales ont à jouer un rôle de « facilitateur », terme usité au Conseil général de l'Essonne pour désigner son engagement quotidien. En troisième lieu, le néologisme de « Gamification » permet de comprendre que la dimension ludique des initiatives permet de faire bouger les lignes et de provoquer plus aisément des changements comportementaux.

Il me semble que ce colloque a favorisé le développement d'une intelligence collective au service d'ambitions partagées pour notre planète.

Merci à tous et j'espère, à bientôt.

La séance est levée à 17 heures 15.



Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – www.ubiquis.fr – infofrance@ubiquis.com

Illustrations : Jean-Claude PERTUZE - www.pertuze.com/